



Qualification des fournisseurs de services spécialisés

Secteur d'activité : Transport Aérien – Affrètement d'avions et d'hélicoptères

pour Hydro-Québec

Questionnaire d'admissibilité au processus de qualification et d'audit technique

Approvisionnement de services spécialisés
855, rue Ste-Catherine Est, 7^e étage
Montréal, (Québec) H2L 4P5
Téléphone : 514 840-300, poste 5093
Courriel : csp_atss@hydro.qc.ca

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

1. ADMISSIBILITÉ AU PROCESSUS DE QUALIFICATION ET D'AUDIT

Seules sont admises à soumettre leur candidature, les personnes physiques ou morales, satisfaisant à tous les critères de sélection énoncés au présent document.

L'intéressé doit satisfaire les critères d'admissibilité suivants :

1.1. Avoir son principal établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable.

Définition d'établissement selon le cahier des Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner pour contrat de services spécialisés :

Le « principal établissement » du soumissionnaire (exploitant) est l'établissement d'où les affaires du soumissionnaire sont dirigées, et où son personnel de maîtrise et son équipement se trouvent ordinairement. Un « établissement » du soumissionnaire dans une région est un lieu fixe, excluant toute installation de chantier ou camp minier, où le soumissionnaire exerce ses activités de façon permanente depuis au moins un (1) an à la date d'ouverture des soumissions et d'où il a obligatoirement exécuté, dans cette même région, un ou plusieurs contrats de nature comparable au contrat visé par le présent appel de soumissions. De plus, des ressources liées aux opérations et à la gestion de l'entreprise doivent y travailler sur une base régulière durant les heures normales d'ouverture.

Ces établissements doivent être clairement identifiés au nom du soumissionnaire et être accessibles au public.

Toute demande présentée par une personne physique ou morale, ou une société ou une entreprise inadmissible sera rejetée.

L'intéressé à présenter une demande ne peut céder à une autre personne, société ou entreprise, ni son droit ni le document.

Aucun intéressé ne peut présenter plus d'un dossier de candidature.

1.2. Être un exploitant commercial conforme au règlement de l'aviation canadien qui répond aux normes du règlement de l'aviation canadien

Exploitants d'hélicoptères :

RAC 702 - Opérations de travail aérien

RAC 703 - Exploitation d'un taxi aérien

Ou

Exploitants aériens commerciaux :

RAC 704 - Exploitation d'un service aérien de navette – Avions

RAC 705 - Exploitation d'une entreprise de transport aérien

1.2.1. Les documents approuvés par Transport Canada

Pour chaque exploitant aérien, les documents suivants approuvés par Transports Canada doivent faire mention d'un établissement principal (base d'opération ou de maintenance) localisé au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable.

Certificat d'exploitation (confirme l'adresse de l'établissement principal localisé au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable);

ou sinon

Manuel d'exploitation (confirme au moins une base d'exploitation localisée au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable);

Et

Manuel de contrôle de la maintenance (MCM) (confirme au moins une base d'exploitation localisée au Québec ou en lieu et place où les accords le permettent et confirme que la maintenance planifiée doit être confiée à une base de maintenance d'un OMA interne ou externe localisée au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable);

Et

Manuel de politique de maintenance MPM de l'OMA interne ou externe (confirme au moins une base de maintenance localisée au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable).

1.2.2. La localisation des installations, des équipements et des aéronefs

Physiquement, l'exploitant aérien doit avoir une installation permanente au Québec ou en lieu et place où les accords le permettent avec les équipements et l'outillage normalement requis pour les bureaux et les hangars d'une base d'exploitation et/ou de maintenance.

Au moins un aéronef doit être assigné en permanence à cette base d'exploitation. (L'adresse indiquée sur le certificat d'immatriculation d'au moins un appareil peut faire la preuve qu'un appareil est assigné à une base d'exploitation au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable)

1.2.3. Le personnel de l'exploitant aérien

Des employés doivent travailler en permanence dans cette installation au Québec ou en lieu et place où les accords le permettent. Ce personnel doit être disponible sur une base quotidienne à cette installation pour répondre au besoin de la clientèle et pour l'exploitation de la base d'opération et/ou de maintenance.

1.2.4. Les activités d'exploitation et/ou de maintenance

Les activités de service aérien doivent être effectuées à partir de cette base d'exploitation au Québec ou en lieu et place où les accords le permettent, pour des services locaux et régionaux.

et/ou

Les activités de maintenance doivent être exécutées à cette base de maintenance de l'OMA interne ou externe localisée au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord inter-gouvernemental applicable.

2. **OBJECTIF**

Le présent exercice de qualification a pour objet de faire l'inventaire des entreprises ayant, de l'avis d'Hydro-Québec, les capacités financières, les ressources matérielles, les ressources humaines, l'expertise et les autorisations nécessaires pour exécuter des services de transport aérien (hélicoptère ou avion) pour l'ensemble d'Hydro-Québec.

Cet exercice de qualification s'exercera suivant deux volets :

- Vérification des éléments administratifs nécessaires pour être admissibles à la conduite d'un audit (*dossier d'admissibilité*).
- Réalisation d'un audit de qualification (*dossier de qualification*).

L'intéressé doit satisfaire les critères d'admissibilité inscrits à l'article 1 (1.1 à 1.2), intitulé : « ADMISSIBILITÉ AU PROCESSUS DE QUALIFICATION ET D'AUDIT » afin de pouvoir procéder au second volet de la qualification (Audit).

Seuls les intéressés admis par Hydro-Québec pourront être qualifiés (audités) par l'équipe technique de l'unité Transport aérien d'Hydro-Québec. Le programme de qualification d'Hydro-Québec a comme principal objectif la sécurité aérienne.

Seules les entreprises ayant présentées leurs candidatures et ayant été qualifiées par Hydro-Québec sont autorisées à soumissionner et pourront donc présenter des offres pour la réalisation de différents contrats à venir dans ce domaine d'activité. De plus, lors de l'analyse des soumissions, Hydro-Québec se réserve le droit d'exiger des entrepreneurs qu'ils démontrent que leur entreprise disposera, pour toute la durée des travaux, de la main-d'œuvre, de la machinerie et des équipements nécessaires à la réalisation du contrat tout en respectant l'ensemble des clauses contractuelles.

À défaut de répondre aux exigences précitées de façon satisfaisante, crédible et vérifiable par Hydro-Québec, celle-ci se réserve le droit de ne pas considérer ladite soumission.

3. **RENSEIGNEMENTS ET CLAUSES GÉNÉRALES**

Les Renseignements aux intéressés à soumissionner pour contrat de travaux et les Clauses générales pour contrat de travaux et services spécialisés indiqués ci-dessous feront partie intégrante de tout appel de propositions suivant cette qualification et sont disponibles pour consultation sur le site Internet d'Hydro-Québec au www.hydroquebec.com dans la section réservée aux fournisseurs :

- Renseignements et instructions aux intéressés à soumissionner pour contrat de services spécialisés de plus de 100 000\$ – Généralités (version la plus récente).
- Clauses générales pour contrat travaux et services spécialisés de plus de 100 000\$ (version la plus récente).

Les éventuels soumissionnaires devront se conformer à ces exigences contractuelles.

De plus, tout fournisseur faisant affaire avec Hydro-Québec doit respecter le Code de conduite des fournisseurs, également disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec au www.hydroquebec.com.

La qualification d'un fournisseur ne représente aucunement une exemption de son obligation de transmettre la totalité des documents prescrits et exigés aux clauses contractuelles d'appels de propositions au moment du dépôt d'une soumission.

4. **MANIÈRE DE PRÉSENTER LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

Chaque intéressé doit présenter un dossier conforme à toutes les exigences du présent document.

L'intéressé à se qualifier doit répondre à toutes les questions du questionnaire.

Une réponse évasive ou par oui ou non à une question à développement sera considérée comme n'ayant pas été répondue, et ce à la discrétion du Comité d'évaluation. L'omission de répondre à une question pourrait entraîner le rejet de la candidature.

Pour donner suite au questionnaire d'admissibilité inclus, l'intéressé pourra, s'il le désire, utiliser une page distincte pour chaque question qui devra être reproduite sur la partie supérieure en faisant suivre la réponse correspondante rédigée de façon claire et précise. Plus d'une page peut être utilisée, pour une même question, lorsque la formulation de la réponse l'exige.

L'intéressé doit remplir tous les espaces en blanc du questionnaire.

L'Intéressé à se qualifier doit prévoir un délai moyen approximatif de six (6) semaines suivant l'acheminement du dossier de candidature complet à Hydro-Québec pour l'obtention d'une décision à l'égard de sa qualification.

Hydro-Québec ne peut toutefois garantir que l'analyse d'un dossier sera complétée, ni que sa décision sera rendue, dans un délai précis de telle sorte qu'il est toujours possible que l'intéressé à se qualifier soit privé de participer à un appel de propositions donné en raison d'un tel délai. En déposant sa demande de qualification, l'intéressé à se qualifier accepte sans réserve une telle éventualité et dégage Hydro-Québec de toute responsabilité à cet égard.

5. SIGNATURE DE LA CANDIDATURE

Si l'intéressé à se qualifier est une personne physique, il doit signer personnellement son dossier de candidature.

Si l'intéressé à se qualifier est une personne morale, le dossier de candidature doit être signé par une personne dûment autorisée. Sur demande, l'intéressé à se qualifier doit fournir à Hydro-Québec la preuve que le signataire est dûment autorisé.

Si l'Intéressé à se qualifier est une société ou une co-entreprise, le dossier de candidature doit être signé par chacun des associés ou par une personne dûment autorisée par la société ou la co-entreprise. La procuration de chacun des signataires doit être jointe au dossier de candidature.

6. TRANSMISSION DU QUESTIONNAIRE D'ADMISSIBILITÉ

Deux (2) exemplaires du questionnaire complété doivent être transmis dans une enveloppe. Cette enveloppe doit être adressée de la façon suivante :

Hydro-Québec
Approvisionnement de services spécialisés
Questionnaire d'admissibilité au processus de qualification et d'audit technique pour transporteurs aériens
855, rue Ste-Catherine Est, 7^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

En addition, une version numérique du dossier peut également être envoyée à l'adresse courriel suivante :

CSP_ATSS@hydro.qc.ca

7. COMMUNICATION

La langue de travail est le français. Toutes les communications écrites ou verbales relatives au document doivent se faire en français.

8. REJET DES DOSSIERS D'ADMISSIBILITÉ

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter un ou plusieurs dossiers d'admissibilité reçus.

Tout dossier qu'Hydro-Québec juge non valable ou qui ne contient pas tous les renseignements permettant l'analyse pourra être rejeté.

Hydro-Québec se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations transmises par l'intéressé. Toute information erronée ou incomplète peut entraîner le rejet du dossier.

9. ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Le dossier d'admissibilité présenté par chaque intéressé sera évalué par Hydro-Québec en relation avec des critères concernant, entre autres :

- La conformité des documents transmis;
- L'expérience de l'entreprise.

Les décisions concernant l'évaluation des dossiers d'admissibilité sont du ressort d'Hydro-Québec et sont finales et sans appel.

Chaque intéressé pourra, sur demande, obtenir des explications concernant son évaluation.

10. CONFIDENTIALITÉ

Le dossier d'admissibilité de l'intéressé sera considéré comme confidentiel et ne pourra pas être reproduit ni divulgué par Hydro-Québec, en tout ou en partie, autrement que pour évaluer l'intéressé.

11. DISQUALIFICATION

Dans le cas où un fournisseur qualifié ne répond à aucun appel de propositions au cours d'une période de cinq (5) années consécutives, il s'expose à un retrait de la liste des fournisseurs autorisés à soumissionner. Dans cette éventualité, le fournisseur devra alors obligatoirement faire une nouvelle démarche pour faire reconsidérer sa qualification par Hydro-Québec.

Tout non-respect d'une ou plusieurs clauses ou obligations contractuelles par le fournisseur qualifié ayant entraîné la résiliation totale ou partielle, pour cause de défaut, d'un contrat avec Hydro-Québec ou un retrait total ou partiel des travaux ou tout défaut de se conformer avec tout autres loi ou règlement en vigueur, pourra entraîner la disqualification de celle-ci pour une période de douze (12) mois consécutifs, et ce sans possibilité ni droit de recours envers Hydro-Québec.

Hydro-Québec se réserve le droit, après une deuxième disqualification, de ne plus accepter la candidature de ce fournisseur.

SECTION 2 – FOMULAIRE À COMPLÉTER

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Raison sociale de l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.

1.2. Identification de l'entreprise offrant ses services :

Société mère Succursale Compagnie
Filiale Individu Co-Entreprise

1.3. Date de création de l'entreprise : Cliquez ici pour taper du texte.

1.4. Nom du responsable du dossier d'admissibilité : Cliquez ici pour taper du texte.

Titre : Cliquez ici pour taper du texte.

1.5. Coordonnées :

- Adresse de l'entreprise (adresse de l'établissement au Québec si existante) : Cliquez ici pour taper du texte.
- Téléphone : (____) _____
- Télécopieur : (____) _____
- Cellulaire du responsable du dossier d'admissibilité : (____) _____
- Courrier électronique : Cliquez ici pour taper du texte.
- Adresse de la base d'opérations au Québec (si existante) : Cliquez ici pour taper du texte.

1.6. Certificat valide d'exploitation aérienne émis par le Ministère des Transports du Canada.
(Joindre une copie du certificat)

1.7. Immatriculation au Registre des Entreprises du Québec ou Numéro d'Entreprise (NE) le cas échéant
(Joindre une copie de l'immatriculation)

1.8. Attestation de Revenu Québec
(Joindre une copie à jour de l'Attestation ou du Formulaire d'absence d'établissement au Québec)

1.9. L'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers
(Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public)
(Joindre une copie, si disponible)

1.10. Indices de risque court terme et long terme de la CSST pour les cinq (5) dernières années
(Joindre une copie des indices)

2. ATTESTATION D'ASSURANCES

2.1. L'entreprise doit fournir une attestation d'assurance responsabilité aviation selon son domaine d'activité et comportant la couverture suivante :

- Avions : Responsabilité civile aviation au minimum de 25 millions de dollars
- Hélicoptères : Responsabilité civile aviation au minimum de 10 millions de dollars
- Responsabilité civile aviation au minimum de 2 millions de dollars (domaine avions de brousse et domaine des évacuations médicales)

Possédez-vous une attestation d'assurance dont la couverture est conforme à votre domaine d'activité?

Oui

Non

(Si oui, joindre une copie)

Ou

Si vous avez répondu non, quand comptez-vous l'obtenir? Cliquez ici pour taper du texte.

3. INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA QUALIFICATION

3.1. Garantie de soumission et d'exécution de contrat

Étant donné que des garanties de soumission et d'exécution de contrat sous forme de cautionnement seront demandées pour les appels de soumissions futurs, êtes-vous à même de fournir ces garanties dont une copie des formulaires de cautionnement et liste des compagnies d'assurances acceptées par Hydro-Québec est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/contrats.html>

Oui

Non

3.2. Clauses générales

Votre entreprise adhère-t-elle en tous points aux clauses générales pour contrats de travaux et services spécialisés dont une copie est disponible sur notre site web à l'adresse :

<http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/>

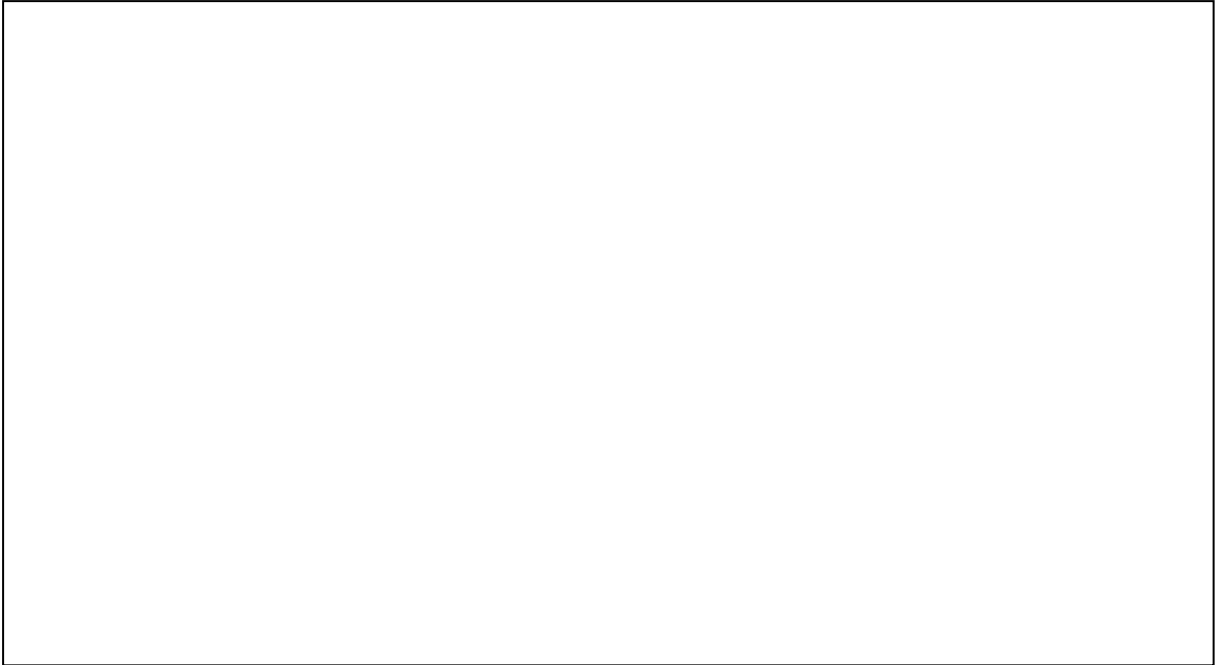
Oui

Non

2. EXPÉRIENCES ET DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Domaines d'activités

Fournir un résumé des domaines d'activités de l'entreprise et joindre le prospectus de l'entreprise si existant. Un prospectus présentant l'entreprise (en format .PDF n'excédant pas dix (10) pages) serait apprécié, surtout si vous êtes un nouvel entrepreneur chez Hydro-Québec. Aucun point n'est attribué pour la présence ou l'absence de présentation



2.2. Orientation stratégique

Veillez décrire les orientations stratégiques de l'entreprise pour les trois (3) prochaines années. Par exemple, si vous envisagez des changements dans votre marché, comment votre entreprise entend-elle y faire face? Votre entreprise a-t-elle des projets de croissance?



2.3. Liste des contrats en cours de réalisation par votre entreprise

Description	Valeur (\$)	% réalisé	Informations sur le client : nom du responsable, téléphone et adresse de l'entreprise
Cliquez ici pour taper du texte.			

EXPÉRIENCES ET DONNÉES FINANCIÈRES (suite)

2.4. Liste des contrats en transport aérien ou autre activité connexe réalisée par votre entreprise et/ou votre personnel de direction au cours des cinq dernières années

Description	Valeur (\$)	AAAA/MM à AAAA/MM	Informations sur le client : nom du responsable, téléphone et adresse de l'entreprise
Cliquez ici pour taper du texte.			

EXPÉRIENCES ET DONNÉES FINANCIÈRES (SUITE)

2.5. Chiffre d'affaires de votre entreprise pour les cinq dernières années en débutant par l'année financière complétée la plus récente

Année financière	Chiffre d'affaires (tous secteurs d'activité)
Cliquez ici pour taper du texte.	

2.6. Spécifiez vos références financières

Institution financière/créancier	Adresse complète	Responsable (nom et téléphone)
Cliquez ici pour taper du texte.		

SECTION 3 - DOCUMENTS À FOURNIR ET SIGNATURE

Article	Document	Fourni	Non fourni
1.5	Certificat valide d'exploitation aérienne émis par le Ministère des Transports du Canada	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.6	Immatriculation au Registre des Entreprises du Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.7	Attestation de Revenu Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.8	L'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.9	Indices de risque court terme et long terme de la CSST pour les cinq (5) dernières années	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.1	Attestation d'assurance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NOUS CERTIFIONS QUE LES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS AU PRÉSENT DOCUMENT SONT SOUMIS DE BONNE FOI ET AU MEILLEUR DE NOTRE CONNAISSANCE. (TOUTE FAUSSE DÉCLARATION PEUT ENTRAÎNER LE REJET DE L'ADMISSIBILITÉ)

Signataire autorisé : _____

Date : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom (en lettres moulées) : Cliquez ici pour taper du texte.

Fonction : Cliquez ici pour taper du texte.